



SERVICE DES PELERINAGES -21 rue Gustave Mathieu - 58000 NEVERS

Immatriculation ATOUT France : IM58110005 - Siret Diocèse de Nevers :778478198/00139
Responsabilité civile professionnelle : MSC 7042766704 - Garantie financière : ATRADIUS 378150

PON26

MERCI DE RETOURNER VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION PAR COURRIER AUPRÈS DE :

PEL

PAROISSE SAINTE MARIE DE BETHLÉEM
2 rue des Fruits - 58500 CLAMECY -
contact@p-stmb.com - 03.86.27.00.51

BULLETIN INSCRIPTION

L PONTMAIN - 18 AU 21 AOÛT 2026 (4 JOURS-3 NUITS)

A compléter et à retourner avant le **25 JUILLET 2026** (après cette date, merci de nous contacter)

Veillez à conserver une copie de ce formulaire

	☐ Madame	☐ Monsieur	☐ Père	☐ Frère	☐ Soeur		
Nom					Prénom		
Mail					@	Date de naissance	
Téléphones					Nationalité		
Adresse							
Ville					CP		

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (OBLIGATOIRE)

Nom/Prénom		Téléphone		Lien de parenté	
------------	--	-----------	--	-----------------	--

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES (RGPD)

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'il a recueilli le consentement des voyageurs aux mêmes fins. **ATTENTION DE NE PAS OUBLIER DE COCHER LES CASES CORRESPONDANTES A VOTRE CHOIX**

J'autorise la paroisse Sainte-Marie-de-Béthléem rattachée à l'Association Diocésaine de Nevers à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur le document dans le cadre de l'organisation du pèlerinage auquel je m'inscris : ☐ OUI ☐ NON

J'autorise la paroisse Sainte-Marie-de-Béthléem rattachée à l'Association Diocésaine de Nevers à transmettre mes coordonnées (nom, prénom, adresse, téléphone, email) à d'autres participants du pèlerinage pour l'organisation de points de rendez-vous ou de covoiturage : ☐ OUI ☐ NON

J'autorise l'Association Diocésaine de Nevers à utiliser ces données aux fins de recevoir des informations et sollicitations de la part de ses différents services (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) : ☐ OUI ☐ NON

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage à Pontmain organisé par la paroisse Sainte-Marie-de-Béthléem, j'autorise :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prise de vue réalisées par la paroisse Sainte-Marie-de-Béthléem du diocèse de Nevers du 18 au 21 août 2026

☐ OUI ☐ NON

L'utilisation des images et sonores par leurs publications et diffusions sur tous supports et/ou modes d'exploitation ci-après désignés :

- Newsletter, revue diocésaine "Eglise de la Nièvre"
- Page Facebook : <https://www.nievre.catholique.fr/je-souhaite/partir-en-pelerinage/>

Sans limite de quantité, dans la cadre de ce pèlerinage.

Ainsi, vous reconnaissez et acceptez que votre image, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et adresse mail, votre voix, votre interview et tout ce qui aura été filmé par les caméras et/ou photographié vous concernant, puissent être fixés et/ou utilisés et/ou reproduits, représentés et adaptés en tout ou partie pour le diocèse de Nevers, à titre gracieux.

☐ OUI ☐ NON

Cette autorisation est donnée pour une durée de 5 ans et au plus tard à la fin de la promotion du pèlerinages pour lequel mon image sera utilisée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi qu'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès vos droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse de Nevers à l'adresse suivante : service.pelerinages@nievre.catholique.fr

Enfin vous avez le droit d'induire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

Je garantis avoir tout pouvoir pour accorder la présente autorisation. Je garantis le diocèse de Nevers contre toute action ou contestation de tiers concernant l'utilisation et l'exploitation de mon image, de ma voix et de mes propos.

INFORMATIONS SUR LE PELERINAGE

DESTINATION

Intitulé du pèlerinage : "les vertus de foi, d'espérance et de charité"

Référence DDP : NEVERS

Villes de départ : CLAMECY

Date de départ : 18/08/2026

Date de retour : 21/08/2026

Pays : FRANCE

Ville de retour : CLAMECY

TRANSPORT

Voyage en car (cocher le lieu de départ choisi) ☒ CLAMECY

Un stationnement sera mis à disposition dans le parking sécurisé de la paroisse (fermé à clé).

Selon les besoins des participants, des arrêts supplémentaires pourront être prévus sur le trajet (nous contacter).

ITINERAIRE

CLAMECY- PONTMAIN

Ce pèlerinage nécessite d'être en capacité de pouvoir marcher 5 kms par jour et tenir la position debout de façon prolongée. En m'inscrivant, j'atteste de cette capacité. A défaut, j'accepte d'attendre à l'hébergement ou dans le bus en cas de difficultés à suivre le groupe.

LOGEMENT

Dans la mesure du possible, je désire ☒ chambre individuelle ☐ chambre à 2 lits (twin) ☐ chambre couple (supplément 55 €)

Je désire partager la chambre avec

En cas de nombre d'inscrits impairs en chambre double, une participation au surcoût chambre simple pourra m'être demandée.

RESTAURATION

A l'exception du déjeuner du premier jour (à votre charge), vous bénéficierez de la pension complète.

Régime spéciaux à préciser :

ACTIVITES INCLUSES

- Pontamin : célébrations, visite de l'église paroissiale, la grange Bardebette et la basilique.

Pour les visites et excursions effectuées en groupe, la taille approximative du groupe est de 10 personnes minimum à 20 personnes maximum. La langue utilisée est le français.

PERSONNES A MOBILITE REDUITE

De façon générale, ce voyage n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Cependant, des aménagements spécifiques du programme sont possibles afin de permettre au pèlerin de suivre le bon déroulement du pèlerinage. Dans tous les cas, nous vous invitons à entrer en contact avec le service diocésain des pèlerinages afin d'échanger sur ces possibilités.

Besoins exprimés par le pèlerin à mobilité réduite :

FORMALITES

FORMALITES DE POLICE

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre carte d'identité ou passeport (en cours de validité).

FORMALITES

FORMALITES DE POLICE

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre carte d'identité ou passeport (en cours de validité).

PRIX ET ANNULATION

Ce que le prix comprend :

- Le transport de Clamecy/Pontmain , aller et retour, en autocar de tourisme
- L'hébergement en chambre double ou chambre partagée
- Les repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.
- Les frais d'entrée dans les sites indiqués au programme
- L'assurance responsabilité civile et assistance

Ce que le prix ne comprend pas :

- les boissons, cafés et les extras personnels
- le supplément chambre individuelle (55€)

Prix Total TTC : 490 €/adulte. Ce prix a été calculé sur la base de 20 participants minimum.

A l'inscription, versement d'un acompte de 200€ par personne.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues.

Le solde du pèlerinage devra être réglé au plus tard **le 25 juillet 2026**.

Chèque à libeller à l'ordre de Paroisse sainte Marie de Bethléem ou virement IBAN FR76 1480 6580 0067 5772 6300 / BIC AGRIFRPP848 (justificatif de virement à fournir svp).

ASSURANCES- REVISION - ANNULATION

ASSURANCES

L'assurances (Multirisque Rapatriement) est déjà incluse. Le pèlerin peut toutefois la refuser, dans ce cas, il sera demandé une copie complète de son assurance. Si vous justifiez d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, vous avez la possibilité de renoncer sans frais à cette/ces assurance(s) dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R.211-8 et R.211-9 du code du Tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (Carburant/énergie), des redevances, des taxes et des taux de change. Vous serez informés de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse

ANNULATION PAR LE PELERIN

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-8 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation.

Toutefois, le voyageur peut résoudre/annuler le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants (par personne, sur le prix total du pèlerinage) :

250€ si l'annulation à lieu du 15ème au 4ème jour avant le départ

400€ si l'annulation à lieu à moins de 3 jours du départ (70€ en cas de remplacement)

ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages si le nombre minimum de 20 participants n'est pas atteint : le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le pèlerin est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais : Direction diocésaine des pèlerinages de Nevers, 21 rue Gustave Mathieu, 58000 NEVERS par lettre avec accusé réception et/ou par email à service.pelerinages@nievre.catholique.fr accompagné de tout justificatif.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du pèlerin. Le pèlerin pourra également demander de l'aide au contact ci dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITE

La direction diocésaine des pèlerinages de Nevers est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenue d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté. En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une garantie financière auprès d'ATRADIUS. Cette garantie porte le numéro 378150.

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES

L'association diocésaine AD PELERINAGES DIOCESAINS a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 277 rue Saint-Jacques – 75256 Paris cedex 05. Cette police d'assurance porte le numéro 7042766704.

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L.211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

RECLAMATION ET MEDIATION

Le pèlerin peut saisir la direction des pèlerinages de Nevers de toute réclamation, à l'adresse suivante : 21 rue Gustave Mathieu, 58000 NEVERS par lettre accusé-réception et/ou par email : service.pelerinages@nievre.catholique.fr accompagnée de tout justificatif. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisi sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

Je soussigné (nom, prénom) : _____ agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres pèlerins inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, avoir pris connaissance de la brochure et le programme de l'organisateur ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites et du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert par les garanties éventuellement souscrites, et du formulaire d'information standard joint à ce document.

Fait à : _____,

le ____ / ____ / ____

Signature (bon pour accord) du pèlerin :



Flavie BEUTTER

Directrice diocésaine des pèlerinages